

P. Courard : « Quid des agents provinciaux ? »

Philippe Courard s'inquiète pour les emplois provinciaux et pour Vivalia dans le cadre de prochains transferts de compétences de la Province à la Région

● **Julien Bil**

Lors de ses traditionnels vœux à la presse, lundi soir, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et président de la Fédération provinciale du PS, Philippe Courard s'est une nouvelle fois inquiété d'une éventuelle disparition de l'institution provinciale. En relayant notamment une réponse de la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue à une de ses questions posées le 18 décembre dernier.

« Le 5 décembre dernier sur proposition de la ministre De Bue, le Gouvernement wallon a approuvé un avant-projet de décret portant sur le transfert d'une série de compétences à la Région wallonne. Selon ses dires, celui-ci constitue « une première étape concrète d'un chemin qui conduira à l'inéluctable disparition de l'institution provinciale ». Néanmoins, des in-

certitudes planent sur le transfert des compétences visés par cet avant-projet. Ce dernier évoque notamment que des membres du personnel des administrations provinciales seront transférés aux Régions en vue de l'exercice des compétences soustraites aux provinces. Cet article admet également que sur près de 12 500 agents provinciaux, tous ne seront pas transférés. Les agents provinciaux sont inquiets. »

« Quel est le plan de la Région ? »

Philippe Courard s'inquiète en premier lieu pour les agents provinciaux : « La Région a-t-elle un plan pour les agents qui ne seront pas transférés ? Entend-elle faire une sélection ? »

Par ailleurs, l'avant-projet de décret indique encore qu'« au 1^{er} janvier 2021, la Province ne pourra plus être impliquée dans les soins de santé et que les parts de la Province dans Vivalia seront transférées, sans indemnité, à la Région dans l'état où elles se trouvent. »

D'où d'autres interrogations émises par Philippe Courard : « Comment la Région entend-elle gérer Vivalia ? Quel sera l'impact du transfert de compétences pour l'ensemble du personnel ? Y a-t-il un plan pour venir en aide aux ASBL provinciales ? Ainsi qu'un nouveau plan d'occupation des différents bâtiments des administrations provinciales après le

transfert du personnel à la Région ? »

Valérie De Bue : « l'emploi de chacun sera préservé »

Dans sa réponse intervenue ce mois de janvier, la ministre De Bue confirme bien qu'une première étape de la Réforme des provinces a été franchie le 30 novembre dernier avec le transfert prévu à la Région au 1^{er} janvier 2021 à la région de six compétences exercées aujourd'hui par les Provinces, dont la Santé.

Elle se dit bien consciente des inquiétudes actuelles du personnel concerné. « L'emploi de chacun sera préservé, assure-t-elle. En tout état de cause, le personnel qui sera transféré à la Région conservera ses droits acquis et les modalités de transfert feront l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales et les Autorités provinciales. »

Pour ce qui le transfert de compétences en matière de santé, Valérie De Bue se réfère à la récente réponse de la ministre de l'Action sociale et de la Santé, Alda Gréoli, à une question orale posée par la députée wallonne (PS) Joëlle Kapompole déclarant : « Il m'apparaît que le pouvoir organisateur des hôpitaux ne peut être la Région en tant que telle, dans un principe de différenciation d'opérateur et de régulateur. » ■

VITE DIT

Avec Mélissa Hanus et Stéphan De Mul

Lors de cette soirée de présentation de vœux à Marche, le président provincial du PS était accompagné par Stéphan De Mul, député provincial à la Santé et par l'échevine stabuloise, Mélissa Hanus, venue confirmer son statut de tête de liste PS aux prochaines élections fédérales du mois de mai